



Commune de Montanaire

BUREAU DU CONSEIL

Conseil Communal du 17 septembre 2013

EXTRAIT DE PV

Présidence : M. Didier Roulin

Le Conseil communal de Montanaire, vu le préavis municipal, ouï le rapport de la commission désignée pour l'adoption du règlement sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour décide

- ↳ D'autoriser la Municipalité à mettre en application le concept de la taxe au sac sur le territoire communal dès le 1^{er} janvier 2014
- ↳ D'accepter le règlement communal sur la gestion des déchets, ainsi que son annexe
- ↳ D'accepter la directive de calcul et d'encaissement de la taxe forfaitaire ainsi que de taxation des entreprises
- ↳ D'accepter la directive concernant l'allègement de la taxe
- ↳ D'annuler tous les précédents règlements concernant la gestion des déchets et la couverture des frais y relatifs
- ↳ De refuser l'amendement concernant l'article 9 « Feux de déchets » stipulant que les déchets soient interdits sur le territoire communal
- ↳ De refuser l'amendement exprimant le souhait de passer la limite de taxation de 16 à 18 ans

Le Président
Didier Roulin

La Secrétaire
Lydiane Gilliéron